

SAMSUNG

Du 25 février au 30 avril 2022
Offre de lancement



Galaxy S22 Ultra

* Voir modalités et la liste des accessoires éligibles au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer.

DAS Galaxy S22 Ultra tête : 1,049 W/kg, DAS tronc : 1,585 W/kg, DAS membre : 3,18 W/kg.

DAS Galaxy Watch4 Classic 46 mm 4G : 1,458 W/kg. Visuels non contractuels.

Jusqu'à

150€

remboursés*

sur un ou plusieurs
accessoires éligibles achetés
avec un **Galaxy S22 Ultra**

COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « LANCEMENT GALAXY S22 ULTRA »

CONDITIONS DE L'OFFRE

Du 25 février au 30 avril 2022 inclus, pour l'achat d'un ou plusieurs accessoires Samsung éligibles à l'offre et l'achat ou la location d'un Galaxy S22 Ultra (tous modèles, tous coloris), Samsung vous rembourse jusqu'à 150€.

- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés achetés ou loués auprès d'un point de vente ou d'un site Internet (hors Marketplace⁽¹⁾).
- Jusqu'à 150€ remboursés par Galaxy S22 Ultra acheté ou loué, dans la limite du montant d'achat ou de des accessoires Samsung éligibles.
- Retrouvez les accessoires éligibles (Galaxy Buds, Buds+, Buds Live, Buds Pro, Buds2, Watch4, Watch4 Classic, SmartTag, SmartTag+, accessoires charge sans fil, étuis et coques) sur www.samsung.com/fr/offer.
- Offre valable en France⁽²⁾ ou à Monaco, non cumulable avec toute offre Samsung en cours portant sur les mêmes produits.

1 ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE / VOS PRODUIT(S)

Entre le 25 février et le 30 avril 2022 inclus, achetez un ou plusieurs accessoires éligibles à l'offre et achetez ou louez votre Galaxy S22 Ultra (tous modèles, tous coloris).

- **Conditions de participation des consommateurs⁽³⁾** : Une seule participation et un seul Galaxy S22 Ultra accompagné d'un ou plusieurs accessoires remboursés (sous réserve d'un achat dans la même enseigne, mais sans obligation d'achat simultané des produits) par compte Samsung, par RIB, par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France⁽²⁾ ou à Monaco.
- **Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre⁽⁴⁾** : Une seule participation et jusqu'à dix Galaxy S22 Ultra accompagnés d'un ou plusieurs accessoires remboursés (sous réserve d'un achat dans la même enseigne, mais sans obligation d'achat simultané des produits) par compte Samsung et par professionnel (même raison sociale, même RIB).

2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer au plus tard le 15 mai 2022 inclus et sélectionnez l'offre « Lancement Galaxy S22 Ultra ».
- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.
- Complétez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :
 - **Les photos des preuves d'achat ou de location datées** au plus tard du 30 avril 2022 (facture, ticket de caisse, contrat ou 1^{ère} facture de location) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date et le prix. Dans le cas d'un achat en ligne, téléchargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel apparaissent la référence du/des produit(s) commandé(s), le nom du vendeur, le site internet sur laquelle la commande a été passée.
 - **Les photos des étiquettes** préalablement **découpées** sur le carton d'emballage de vos produits (smartphone(s) et accessoires(s)) comportant le code-barres à 13 chiffres, le numéro IMEI à 15 chiffres ou le numéro de série commençant par Serial No (assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles).
 - **Une photo de votre RIB** où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC⁽⁵⁾.
 - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, téléchargez également **la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois).
- Validez votre participation en ligne.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 3 semaines à compter de la date de validation de votre dossier par Samsung, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée **après le 15 mai 2022** sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

⁽¹⁾ Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

⁽²⁾ A savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

⁽³⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

⁽⁴⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ». Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/offer.

⁽⁵⁾ Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membres de la zone SEPA (« Single European Payments Area ») tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin. Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.